Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni salle du Conseil à Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE) M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MME GIBERT (C.C FRONTONNAIS), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), MME MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. MAUREL (C.C. VAL'AÏGO), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE),M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL),

Excusés ayant donné pouvoir :
M. BRIAND (TOULOUSE-METROPOLE), POUVOIR A M. TERRAIL-NOVES
M. CHOLLET (TOULOUSE-METROPOLE), POUVOIR A M. TRAUTMANN

Etaient absents : M. BAGUR (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO)

Date de la convocation : VENDREDO 09 DECEMBRE 2022

Secrétaire de séance : M. MOIGN

D2022-90 - *Adoption de la Charte informatique de Decoset :*

Decoset met en œuvre un système d'information et des outils de communication nécessaires à l'exercice de ses missions, comprenant notamment un réseau informatique et téléphonique. De ce fait, l'ensemble des agents disposent de moyens de communication et/ou de ressources informatiques dans le cadre de leur mission.

Au 1er janvier 2021, Toulouse Métropole a transféré des équipements et le personnel affecté à l'exercice de nouvelles compétences. Ce dernier a ainsi a modifié considérablement la structure des effectifs de notre établissement public, et par conséquent celui des utilisateurs du système d'information.

Par ailleurs, l'évolution de la nature des missions de Decoset ainsi que les projets en cours nécessitent une adaptation des ressources informatiques.

La charte, mise à disposition des membres du Comité sur l'extranet, fixe les règles d'utilisation des moyens informatiques et encadre son usage afin de protéger l'intégrité du système d'information.

Son objectif est d'informer, de responsabiliser et de sensibiliser les agents à la sobriété dans l'utilisation des ressources, au respect des bonnes pratiques, et de la législation en vigueur.

Elle a fait l'objet d'un avis favorable du Comité technique et du CHSCT en date du 10 novembre 2022.

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la charte informatique de Decoset

Ainsi fait à BALMA, les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20221215-D2022-90-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

Le secrétaire de séance

M. MOIGN

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,

S.M. DECOSET – COllectes SElectives – Traitements – Déchetteries

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
Délégués en exercice	*16*	*15*	*31*
Nombre de voix par délégué	*2*	*1*	*47*
Présents	10	7	17
Votants	10	7	17
Pouvoirs	0	0	0
Total de voix	**20**	**7**	**27**
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	20	7	27

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20221215-D2022-90-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022